

Financement alternatif : un potentiel à explorer

Accès au crédit bancaire complexe, montants levés par le crowdfunding trop bas, dette privée trop chère... Il convient de s'ouvrir à d'autres types d'investisseurs, qui font reposer leurs engagements sur des valeurs et des exigences dépassant le cadre strictement financier.



FANNY PICARD, FONDATRICE D'ALTER EQUITY

Finance éthique : des projets, des comportements, et de la croissance

Allier performance économique et croissance responsable ? 1 Telle est l'ambition de la finance éthique selon Fanny Picard, fondatrice d'Alter Equity, un fonds d'investissement dont le but est de soutenir une croissance responsable. Une exigence qui n'empêche en aucun cas la performance économique : « Alter Equity soutient des activités et des comportements fondamentalement respectueux de l'intérêt à long terme de la nature et des êtres humains, tout en recherchant un rendement attractif pour ses souscripteurs. Concrètement, nous visons un TRI de 10 % ». Ce fonds, qui « promeut un capitalisme que nous souhaitons éthique », investit dans des entreprises dont l'activité a un impact positif sur les personnes et / ou l'environnement : notamment éducation, culture, em-

ployabilité, services à la personne ou bien efficacité énergétique, recyclage, produits bio ou traitement de l'eau. « Nous posons comme condition que l'entreprise s'engage dans un progrès vers plus de responsabilité dans ses pratiques de gestion. Nous lui demandons un plan d'action dédié, que nous appelons business plan extra-financier », précise Fanny Picard.

Pour mesurer cette progression, le fonds a élaboré une liste de 80 critères extra-financiers : « Au moment de notre investissement, nous demandons aux dirigeants de l'entreprise d'en choisir entre cinq et dix et de se fixer des objectifs de progrès sur un horizon de temps de l'ordre de cinq ans, comme pour un business plan financier », éclaire la fondatrice d'Alter Equity. Mettre en place un entretien d'évaluation des salariés avec un compte rendu écrit, augmenter la quote-part du coût de la mutuelle pris en charge par l'entreprise, réduire les consommations d'énergie, compenser les émissions de CO₂, etc. : « Les critères proposés sont variés et recourent des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, relate Fanny Picard. Nous évaluons ces critères sur une base annuelle et à la cession de la participation. Tous ces critères ont en commun qu'ils sont faciles à évaluer, à interpréter, à vérifier et à communiquer. »

Alter Equity a investi dans sept entreprises anticipant toutes une forte croissance – entre 30 % et 600 % par rapport à 2015. Et si l'une d'elles a une prévision de CA de plus de 150 M€ cette année, « les autres se situent entre 2 et 15 M€ de CA avec une dizaine de salariés en moyenne », éclaire l'ex-managing director de Wendel Investissement. Et de conclure : « Le fonds est doté de 41,5 M€ répartis en montants de 1 à 6 millions. Il nous reste environ la moitié du fonds à investir, ce qui devrait nous permettre de soutenir entre trois et sept projets supplémentaires d'ici deux ans. »

Parmi les projets soutenus, on peut mentionner par exemple Green & Biz, leader français du reconditionnement d'iPhone, ou OpenAirlines, éditeur de logiciels d'aide à l'écopilotage des avions permettant aux compagnies aériennes d'économiser de 2 à 5 % de kérosène par vol. Ou bien encore le co-investissement avec Aster, fonds lié au groupe Schneider Electric, dans Eco GTB qui propose la meilleure offre en France en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.



Finance islamique : une voie alternative centrée sur l'opportunité business

Souvent méconnu, le recours aux banques islamiques pourrait devenir une solution opportune pour les entreprises en mal de financement. Pour Bernard Févry, conseil financier, professeur intervenant à HEC et à la Sorbonne d'Abu Dhabi, la finance islamique constitue une solution alternative, audacieuse. « Les banques islamiques prêtent là où d'autres ne prêtent pas », affirme le professeur. Pourquoi ? « Parce qu'elles n'évaluent pas les projets sous le même angle que les banques issues de la finance traditionnelle, souligne-t-il. Les critères de solvabilité et de liquidité sont moins primordiaux. Les banques islamiques analysent plus l'opportunité business. Elles se positionnent plus comme des business angels et leur sont une bonne alternative. »

Pour comprendre les raisons de cette logique un peu atypique, il faut revenir aux origines de la finance islamique : « L'intérêt y est interdit, ex-

plique Bernard Févry, il a donc fallu imaginer de nouvelles façons de rémunérer le prêteur. » Les bailleurs se rétribuent ainsi de différentes manières, entre autres : • soit en devenant investisseur aux côtés de l'emprunteur, en partageant à la fois le risque et le rendement – attention, ces investissements se font sans pour autant devenir actionnaire – ; • soit via des contrats de vente : le banquier

se porte acquéreur du bien convoité ou des marchandises nécessaires au développement et le(s) revend avec une marge à l'emprunteur au moment opportun ; • soit via un contrat de leasing.

« Finalement, la finance islamique est bien plus créative que la finance traditionnelle », assure le professeur, qui estime que les start-up, les jeunes entreprises, mais aussi celles qui ont des projets très ambitieux avec un taux d'endettement trop lourd seraient fondées à se tourner vers ces moyens de financement alternatifs. « Elles doivent avoir en tête que leur projet sera analysé de manière globale, néanmoins de nouveaux cri-

tères apparaîtront. » Ainsi, leur projet devra être passé au crible des Sharia scholars, qui évalueront la compatibilité de l'activité de l'entreprise avec la loi islamique (la sharia). Impossible donc de se faire financer une activité liée à l'alcool ou au tabac, qui a trait à l'exploitation porcine ou à la fabrication d'armes.

De la même manière, il ne faut pas oublier que l'interdiction de produits financiers sur les placements pousse les investisseurs musulmans et donc leurs banques à investir plutôt qu'à épargner de façon stérile. Pour l'heure, et pour des raisons d'incompatibilités avec la loi bancaire française qui leur est mal adaptée – justement à cause de cette prohibition de l'intérêt –, il n'existe pas de banques islamiques en France, hormis des banques offshore. Cet état de fait ne facilite par le recours à ces dernières, mais rien ne l'interdit.

• ■

par • Yann Petiteaux et Sophie Biri Julien

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

« Nous demandons à l'entreprise un plan d'action dédié, que nous appelons business plan extra-financier. »

